Mémoire

Revitalisation du boulevard Harwood Ville de Vaudreuil-Dorion

Rédigé par :

Carmen Hébert, organisatrice communautaire
Élyse Lapointe, conseillère en promotion de la santé
Marilou Morin-Laferrière, nutritionniste en santé publique
Myriam Tessier, organisatrice communautaire

Décembre 2014

Table des matières

Table des matières 2 -
Centre de santé et de services sociaux de Vaudreuil-Soulanges 3 -
Implication du CSSSVS en santé publique dans divers projets municipaux 4 -
Profil des communautés- Démarche IDC (Indicateurs de développement des communautés 5 -
Déterminants sociaux et environnement bâti 9 -
Environnement bâti et la santé : Quel est le lien? 9 -
Une ville à échelle humaine 12 -
L'influence des pratiques d'aménagement et d'urbanisme sur l'alimentation 16 -
Conclusion 20 -
Table des références

Centre de santé et de services sociaux de Vaudreuil-Soulanges

Le CSSS de Vaudreuil-Soulanges a pour mission de maintenir et améliorer la santé et le bien-être de la population de son territoire, de rendre accessible une large gamme de services de santé et de services sociaux, de promouvoir et réaliser des activités de santé publique. Tout en assumant sa responsabilité populationnelle et en assurant la concertation de partenaires du Réseau Local de Services (RLS), le CSSSVS réalise des interventions visant l'ensemble des déterminants sociaux de la santé et l'adoption de saines habitudes de vie.

Dans le cadre de la démarche participative de la Ville de Vaudreuil-Dorion pour la revitalisation du boulevard Harwood, le Centre de santé et de services sociaux de Vaudreuil-Soulanges (CSSSVS) souhaite exprimer son intérêt et ses préoccupations concernant l'impact des aménagements et de l'environnement bâti à venir sur la santé de la population. Depuis près de deux ans, le CSSSVS fait partie des établissements du réseau québécois promoteur de santé. Un des objectifs de la politique mise en place à cet effet, vise à créer et maintenir des milieux de vie sains et contribuer à bâtir des communautés en santé. Le CSSSVS privilégie les approches et les stratégies d'intégration d'environnements favorables aux saines habitudes de vie et de développement des communautés, lesquelles sont étroitement liées à la qualité de vie et à la santé de la population. Le projet de revitalisation du boulevard Harwood est une occasion propice pour le CSSS de participer au développement de milieux de vie sains, attirants et conviviaux pour les familles et les aînés sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

Dominique Pilon Directeur des services généraux, spécifiques, de santé publique et des services multidisciplinaires

3031, boulevard de la Gare Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 9R2 Tél.: 450 455-6171 | Téléc.: 450 455-2356 www.santemonteregie.qc.ca/vaudreuilsoulanges/index.fr.html | www.facebook.com/ Centre de santé et de services sociaux de Vaudreuil-Soulanges

Implication du CSSSVS en santé publique dans divers projets municipaux

Soucieux de s'arrimer aux objectifs des projets municipaux, voici quelques exemples dans lesquels le CSSS s'est impliqué :

Projet de revitalisation à l'Ile-Perrot

Objectif du projet : Encourager un développement commercial harmonieux et dynamique.

Notre implication: Participation dans le processus qui a mené à l'élaboration du guide d'aménagement afin de positionner, au plan urbanistique, la préoccupation des environnements favorables à un mode de vie physiquement actif ainsi qu'à une saine alimentation.

Projet de revitalisation commerciale à Saint-Lazare

Objectif du projet : Élaborer un concept d'aménagement pour le tronçon du chemin Sainte-Angélique, entre la montée Chevrier et la rue Charles-Goulet, afin d'y intégrer des aménagements sécuritaires pour tous les utilisateurs et de redynamiser le secteur au niveau commercial et des espaces publics.

Notre implication: Participation au comité de revitalisation commerciale permettant d'exposer les liens entre les préoccupations et les visions commerciales, avec la pertinence d'accueillir les piétons et cyclistes dans un secteur adapté et sécuritaire.

Analyse de projet en faveur du déplacement actif et sécuritaire à Saint-Zotique

Objectif du projet : Proposer un trajet pouvant permettre aux citoyens de se rendre aux parcs et de traverser la municipalité dans un circuit balisé et sécuritaire.

Notre implication : Déploiement d'ateliers de participation citoyenne et d'analyse du secteur en lien avec le potentiel piétonnier et la sécurité du secteur. Recommandations sur les tracés pertinents et les meilleures pratiques concernant le déplacement actif sécuritaire.

Coordination du projet À pied à vélo, ville active pour 20 écoles du territoire

Objectif du projet : Favoriser les déplacements actifs et sécuritaires des enfants du primaire entre l'école et la maison.

Notre implication: Concertation des acteurs impliqués dans le déplacement des jeunes vers l'école. Identification des actions concrètes en aménagement à entreprendre, selon le mandat de chacun, afin d'améliorer la sécurité des jeunes sur leur chemin vers l'école.

Réalisation d'une évaluation de l'impact sur la santé (EIS) de la politique de développement social (PDS) de Pincourt

Objectif du projet : Élaborer une politique municipale de développement social.

Notre implication : Participation au comité de pilotage et coordination du comité EIS de la PDS.

Profil des communautés- Démarche IDC (Indicateurs de développement des communautés)

Une démarche conjointe de la Direction de la Santé Publique Montérégie (DSPM) et du CSSSVS a été réalisée en 2012 en vue de recueillir des données spécifiques aux différentes communautés qui constituent les territoires des villes et municipalités de Vaudreuil-Soulanges, et d'élaborer les profils de chacune de ces communautés. On entend par communauté le regroupement de personnes demeurant sur des territoires correspondant à un voisinage, un quartier, une paroisse etc. À l'aide de l'outil IDC (Indicateurs de développement des communautés) utilisé, la démarche a permis de produire des portraits affinés de chacune des communautés et de mettre en relief les déterminants sociaux de la santé, notamment le revenu, le logement, le capital social, l'environnement bâti. La plupart des données utilisées réfèrent aux années 2010 ou 2011.

Une des communautés délimitées sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion, que nous nommerons « *la 20* », correspond en grande partie au territoire visé par le «*projet de revitalisation du boulevard Harwood*», lequel fait actuellement l'objet de consultations publiques menées par la ville (FIGURE 1). Il nous semble donc pertinent de présenter ici les caractéristiques qui se dégagent des tableaux IDC¹ pour ce secteur de « *la 20* » et qui ont retenu notre attention.

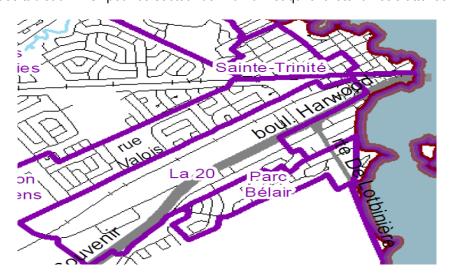


Figure 1

Statut socio-économique

Le secteur de « *la 20* » affiche un revenu moyen avant impôt de 33,082\$, soit un revenu nettement en dessous de celui affiché pour l'ensemble de la ville (40,563\$). C'est également le 2e plus bas parmi les revenus moyens de l'ensemble de la ville, après le secteur « *Sainte-Trinité* », un secteur voisin dont le revenu moyen se situe à 31,962\$.

Seuil de faible revenu

Le secteur de « *la 20* » affiche également une proportion élevée de population vivant sous le seuil de faible revenu après impôt. Tel que défini par Statistiques Canada, le seuil de faible revenu correspond à un seuil en deçà duquel une famille consacre, par rapport à une famille moyenne, une part plus importante de son revenu à des dépenses essentielles telles que la nourriture, le logement et l'habillement. En 2010, dans le secteur de « *la 20* », cette proportion était d'environ 19%, soit plus du double du pourcentage de population à faible revenu pour l'ensemble de la ville (8%).

Du point de vue de la santé publique, c'est un fait reconnu que le niveau de revenu a une influence sur les conditions et les habitudes de vie et la santé des personnes, tout comme il influence la capacité DE SE LOGER CONVENABLEMENT.

Logement

On retrouve dans le secteur de « *la 20* » un nombre élevé de résidents locataires, soit un résident sur deux (50%). Par comparaison, l'ensemble des résidents de la ville sont locataires de leur logement dans une proportion de 16%.

LE LOGEMENT EST CONSIDÉRÉ INABORDABLE LORSQUE 30% ET PLUS DES REVENUS DU MÉNAGE SONT CONSACRÉS AUX COÛTS D'HABITATION.

Les résidents qui consacrent une part importante de leur revenu aux coûts d'habitation sont passablement nombreux dans le secteur.

Locataires

Chez les locataires, la proportion de la population vivant dans un ménage consacrant 30% et plus de son revenu aux coûts d'habitation est d'environ 31% dans le secteur de « *la 20* », soit une proportion comparable à l'ensemble des secteurs de la ville (30%).

Propriétaires

Chez les propriétaires, la proportion de la population vivant dans un ménage consacrant 30% et plus de son revenu aux coûts d'habitation est d'environ 25% dans le secteur de « la 20 », soit deux fois plus élevée que la proportion observée pour l'ensemble de la ville (14%).

- Logements construits avant 1971

La proportion de la population vivant dans un logement construit avant 1971 est élevée dans ce secteur (30%), en comparaison avec la proportion observée pour l'ensemble de la ville (16%). Il y a par conséquent plus de fortes probabilités de retrouver dans le secteur de « la 20 » une proportion élevée de population dont le logement nécessite d'importantes rénovations.

Les familles à faible revenu risquent de se retrouver dans des logements inadéquats, de piètre qualité, voire même insalubres et d'être ainsi exposées à divers facteurs de risque pour la santé.

Pour la population moins favorisée économiquement, le risque est grand de se retrouver dans un logement inabordable et d'être contrainte de réduire les dépenses d'autres biens essentiels, dont l'alimentation.

Également, les problèmes de logement chez les personnes démunies sont une cause importante et fréquente de déménagements, contribuant ainsi à leur isolement social. Les impacts de tous ces facteurs sont d'autant plus marquants lorsqu'il s'agit de familles monoparentales ou de personnes vivant seules.



	Secteur de « la 20 »	Ville de Vaudreuil-Dorion
Proportion de la population locataire de son logement	50%	16%
Proportion de la population vivant dans un ménage consacrant 30% et plus de son revenu aux coûts d'habitation (chez les locataires)	31%	30%
Proportion de la population vivant dans un ménage consacrant 30% et plus de son revenu aux coûts d'habitation (chez les propriétaires)	25%	14%
Proportion de la population vivant dans un logement construit avant 1971	30%	16%

Soutien social et cohésion sociale

- Déménagements

La proportion de la population ayant déménagé au cours de la dernière année dans les secteurs de « *la 20* » et de « *Sainte-Trinité* » sont respectivement de 20% et 21%, soit environ le double de ce qui a été observé pour Vaudreuil-Soulanges et la Montérégie (11%). Par comparaison, la proportion observée pour la Ville de Vaudreuil-Dorion est de 14%.

Familles monoparentales

Le territoire de « *la 20* » se démarque de façon importante des autres secteurs du territoire de la ville par une proportion de familles monoparentales très élevée, soit 60% des familles. Ceci est 3 fois plus élevé que pour l'ensemble de la ville, dont la proportion de familles monoparentales est de 20%.

Le secteur voisin de « *Sainte-Trinité* », dont la proportion de familles monoparentales est de 45%, arrive au troisième rang, après le secteur « *de la Gare* » à 57%.

Personnes vivant seules

On retrouve également une portion importante de la population vivant seule dans les secteurs de « *la 20* » et dans le secteur voisin « *Sainte-Trinité* » (24% et 26%), soit le double de la proportion observée pour l'ensemble de la Ville de Vaudreuil-Dorion (13%).

Îlots de chaleur

En raison de la présence étendue de matériaux qui emmagasinent la chaleur, tels que l'asphalte et le béton entre autres, et de l'absence de couverture végétale, les îlots de chaleur couvrent une partie considérable du territoire du secteur de « *la 20* ».

Plus du tiers du territoire de « la 20 », soit 36%, est considéré couvert par un îlot de chaleur. Il s'agit de la plus grande proportion de territoire couvert par un îlot de chaleur, après le secteur de « *Dutrisac* » (43%) et « *de la Gare* » (37%).

Les personnes âgées et les personnes qui vivent seules, et qui ne disposent pas de réseau social adéquat, sont plus vulnérables aux vagues de chaleur, de même que les personnes et les familles dont le logement est inadéquat, notamment les personnes à faible revenu.



- La proportion de familles monoparentales s'élève à environ 60% dans le secteur de « la 20 », soit 3 fois plus élevée que la proportion observée pour l'ensemble de la ville.
 - La proportion de la population ayant déménagé du secteur au cours de la dernière année est d'environ 20%, ce qui représente le double observé à l'échelle de la ville.

IMPORTANT

- Assurer à toute la population l'accès à des logements abordables et de qualité en quantité suffisante.
- Adopter des mesures afin d'encourager et de soutenir le développement de projets de construction de logements locatifs abordables.

L'aménagement d'espaces publics, de parcs, d'espaces verts, ainsi que des passages piétonniers et des éclairages adéquats, favorisent le sentiment de sécurité et facilitent les relations entre les gens du voisinage, le sentiment d'appartenance, la cohésion sociale et le soutien social. Les contacts sociaux et le sentiment de sécurité que procure un aménagement urbain convivial et attrayant sont bénéfiques pour la santé et la qualité de vie de toute la population, notamment la population vulnérable, les personnes âgées et les personnes vivant seules.

Déterminants sociaux et environnement bâti

L'aménagement du territoire est un facteur considérable dans la diminution des inégalités sociales. Le fait de rendre accessibles les commerces alimentaires, les services essentiels, les lieux d'emploi et d'éducation permet à une clientèle vulnérable de bénéficier, de façon équitable, de son environnement. La proximité des services à distance de marche, l'aménagement d'un réseau de transport actif et collectif peuvent contribuer à briser l'isolement social que les personnes à faible revenu, n'ayant pas de voiture ou vivant avec un handicap, peuvent vivre.

Ces mesures favorisent l'acquisition d'un capital social qui a un impact significatif sur l'atténuation du stress et des conséquences néfastes sur la santé physique et mentale des personnes². Celui-ci s'acquière par la participation à un réseau social, familial, de travail, et de voisinage. Cette appartenance à son milieu est reconnue pour favoriser la pratique d'activités physiques.

Environnement bâti et la santé : Quel est le lien?

Afin de créer des milieux de vie sains, sécuritaires, attrayants et solidaires, plusieurs types d'aménagement sont visés. La qualité et la sécurité de l'environnement bâti et naturel, ainsi que l'organisation des modes de transport sont des incontournables dans la création de milieux favorables à la santé, au bien-être et à la sécurité de la population.

Accessibilité universelle

Dans le cadre de la revitalisation, le moment est idéal pour intégrer des aménagements permettant l'accès aux personnes ayant une déficience physique, visuelle ou auditive. Ces aménagements permettent également à toutes personnes ayant une mobilité réduite (personnes âgées, jeunes, poussette, etc.) de se déplacer de façon sécuritaire.

Densité et mixité sociale, générationnelle et des usages

Un quartier densément peuplé, où plusieurs commerces et services sont présents et où les rues sont connectées, est corrélé positivement à la pratique de transport actif des résidents (marche, vélo, transport en commun), ainsi qu'à une moins grande prévalence d'excès de poids³. Chaque kilomètre de marche réduit de 5% le risqué d'obésité.

Afin de créer un environnement favorable au transport actif sur le boulevard Harwood, il serait souhaité d'agir au niveau de la densité des intersections, de la mixité de l'utilisation du sol, de la densité résidentielle et de destination. Ces mesures permettent d'identifier le potentiel piétonnier du secteur. Plus ce taux est élevé, plus les opportunités d'utiliser un mode de déplacement actif est réaliste. Il serait donc important d'attirer des commerces ayant une offre de proximité, de concentrer les commerces et les services près des secteurs résidentiels de haute densité. Afin de faciliter l'accès de part et d'autre de la rue, peu importe la provenance des marcheurs et des cyclistes, il serait souhaitable d'avoir des mesures d'apaisement de la circulation et du débit journalier de voitures. À court terme, des aménagements permettant aux piétons et cyclistes de traverser en sécurité et ce, à intervalle régulier, contribueraient à cette vision.

En plus de diminuer les distances entre les points d'intérêt, la densité et la mixité des usages, incluant une mixité verticale, contribueraient à créer une mixité générationnelle. Cette offre de services de proximité et d'habitations variées attire dans le secteur des familles, des professionnels et des aînés. Le dynamisme créé par la présence de chacun et ce, à tout moment de la journée, encourage les gens à sortir et créé une surveillance informelle. Le renforcement du sentiment de sécurité des citoyens est un facteur déterminant dans le choix du mode de transport utilisé pour les courts déplacements.

Connexité des quartiers

La connexité est grandement significative dans la réduction de la distance à parcourir entre les points d'intérêt du secteur. Plus les distances sont courtes, plus les individus seront enclin à de se déplacer à pied ou à vélo. Une bonne connexité des quartiers permet des trajets courts et directs pour se rendre d'un point A à B ainsi que plusieurs options de parcours.

L'objectif est principalement d'offrir aux usagers des passages entre les quartiers résidentiels (Dorion-Gardens) et les commerces et services, afin de créer des chemins directs et adaptés aux habitudes de déplacement. Actuellement, les résidents du secteur de Dorion-Gardens se sont créé

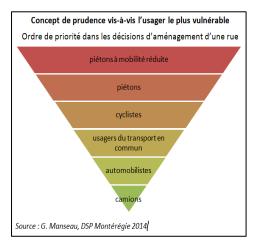
un accès informel pour traverser le chemin de fer. Il est donc important de planifier des passages piétonniers directs et d'avoir une forme de réseau routier perméable et connectée.

Lors de la planification des passages piétonniers, le sentiment de sécurité des personnes est une condition à l'utilisation de ces derniers. Il est primordial d'offrir un passage attrayant, éclairé et sécuritaire. L'entretien de ces passages s'avère également important pour maintenir le désir d'y circuler.

Développement des transports actifs et collectifs

La marche, le vélo et les transports collectifs utilisés en complémentarité contribuent à améliorer mutuellement leur efficacité.⁴ La marche, faisant partie intégrante de presque tous les déplacements en transport en commun, contribue à l'augmentation de celle-ci.

La planification d'une rue complète et conviviale favorise les déplacements actifs et sécuritaires, laissant ainsi la priorité à ceux qui se déplacent plus lentement et qui sont plus vulnérables.



La place du transport collectif est déjà établie pour les déplacements sur une longue distance. Afin d'encourager l'utilisation du transport collectif, et par le fait même l'utilisation de la marche et du vélo, certains aménagements peuvent être bonifiés ⁵:

- Diriger les parcours piétonniers et le réseau cyclable vers les points d'embarquement (train et autobus);
- Aménager les aires d'attente pour protéger les utilisateurs contre les intempéries et le soleil, en y incluant des bancs pour se reposer, de l'éclairage et une signalisation adéquate;
- Installer des stationnements pour vélos à des endroits stratégiques (gare, autobus, commerces, espaces verts, etc.);
- Ajouter des supports à vélos aux autobus qui n'en possèdent pas encore;
- Permettre aux personnes en fauteuil roulant d'utiliser ces modes de transport (train, autobus, taxis), ce qui facilitera également le transport des poussettes et des vélos.

De plus, les aménagements favorisant les transports actifs, par opposition au développement axé sur l'utilisation de la voiture, répondent à des objectifs spécifiques liés à la santé environnementale, à savoir la réduction des îlots de chaleur et la réduction des nuisances causées par le bruit plus

^[- 11 -]

particulièrement⁶. Effectivement, augmenter les déplacements à pied ou à vélo dans un secteur contribue à réduire l'émission des gaz à effet de serre, ce qui en fait un moyen efficace de lutte contre les changements climatiques et la pollution de l'air⁷.

Les voies cyclables sur route ou en site propre doivent être disponibles et connectées afin de permettre à toutes les catégories de cyclistes de se déplacer en sécurité et ce, à des fins utilitaires. Leur accès devrait être possible à partir des rues locales et résidentielles vers des voies d'usages utilitaires. La planification des aménagements cyclables et piétonniers devrait s'intégrer au processus de réfection des rues ou de nouveaux aménagements afin de relier entre eux les divers points d'intérêts, entre autres les parcs, les espaces verts et les bords de l'eau, les services, le travail, l'école, les loisirs, etc.



À RETENIR

- Concentrer les commerces et services près des secteurs résidentiels de haute densité.
 - Planifier les passages piétonniers et avoir une forme de réseau routier perméable et connectée.
- Donner la priorité à ceux qui se déplacent plus lentement et qui sont plus vulnérables.
- Connecter les voies d'usages utilitaires entre elles ainsi qu'aux rues locales et résidentielles
- Intégrer les aménagements cyclables et piétonniers au processus de réfection des rues ou de nouveaux aménagements.

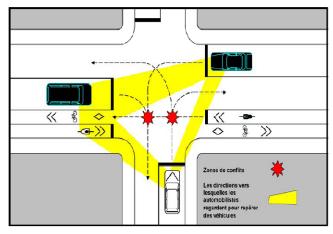
Une ville à échelle humaine

La bande cyclable bidirectionnelle sur chaussée

Ce type d'aménagement a été retiré de la nomenclature du Ministère du transport du Québec même s'il est encore très présent sur le terrain. Dans ce cas, en voulant protéger les cyclistes, on les expose, au contraire, à un plus grand danger. Sur ce type d'aménagement, la moitié des cyclistes circule en sens inverse de la circulation automobile, ce qui est contraire au code de la sécurité routière du Québec. Cette situation entraîne de nombreux conflits entre usagers et des problèmes de visibilité. De plus, les risques de blessure sont augmentés de trois à douze fois,

particulièrement aux intersections et entrées commerciales. AINSI, NOUS NE RECOMMANDONS PAS CE TYPE D'AMÉNAGEMENT.8

Lors d'un virage à droite, l'automobiliste regarde généralement à sa gauche pour vérifier l'arrivée de véhicules. Le cycliste en blanc sera donc bien vu puisqu'il arrive dans le même sens que le trafic. Dans le cas du cycliste en noir, qui arrive en sens inverse, ce dernier ne sera pas remarqué par l'automobiliste avant que celui-ci s'engage pour effectuer son virage. Le risque de collision est alors important.



Source : David Fortier, 2008. Inspiré de Vélo Québec, 2003.

Les sentiers polyvalents (pistes multifonctionnelles)

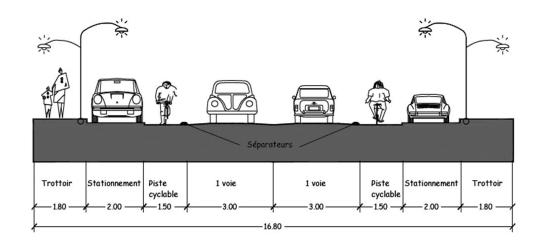
Ce type d'aménagement permet à tous les utilisateurs, qui adoptent un mode de transport non motorisé, d'emprunter le sentier. On le retrouve principalement en site propre, près d'un canal, d'une voie ferrée et est souvent considéré comme un parc linéaire. Chacun des utilisateurs a des caractéristiques particulières (vitesse, largeur requise, etc.), ce qui engendre des sources de conflit.

En secteur urbain, il est préférable d'aménager parallèlement le sentier piéton et la piste cyclable.⁹ En général, ces aménagements ne relient pas les principaux points d'intérêt mais offrent un réseau récréatif. Avec ce type d'aménagement sur chaussée, les problématiques rencontrées avec les pistes bidirectionnelles sont également présentes.

Ce que nous recommandons : Les voies unidirectionnelles

Dans le secteur de la revitalisation, la piste cyclable unidirectionnelle, avec bordure permanente continue à l'intérieur de l'emprise, serait une bonne alternative pour faire une place sécuritaire aux cyclistes. Étant donné le grand nombre d'intersections pouvant croiser la piste cyclable, il est primordial qu'elle soit unidirectionnelle et de part et d'autre de la rue. L'aire de stationnement, si elle doit demeurer, pourrait être placée entre la piste cyclable et le trottoir, tel que démontré dans l'image ci-dessous. Ce type d'aménagement favoriserait un réseau de transport actif utilitaire vers les points d'intérêt et services et respecterait les normes de sécurité.

[- 13 -]



L'espace public repensé

Le secteur de revitalisation du boulevard Harwood manque considérablement de verdure. En plus d'améliorer l'aménagement paysager qui offrirait des parcours de marche agréables et ombragés, le réaménagement et la création d'espaces publiques peuvent également contribuer à augmenter le niveau de verdure du secteur.

L'embellissement et la création d'espaces végétalisés permettent la réduction des îlots de chaleur. La plantation d'arbres, les parcs et les espaces verts, les jeux d'eau, entre autres en sont des exemples. Tel que mentionné dans le portrait des communautés, plusieurs habitations ont été construites avant 1971 et peuvent nécessiter des rénovations et être inadéquates en cas de variation de température. Le verdissement de l'environnement autour de ces habitations contribuerait à réduire les effets des îlots de chaleur sur la santé et la qualité de vie des personnes vivant dans les zones exposées et offriraient des lieux de refuge en cas de chaleur accablante.

Le secteur de la revitalisation ne permet pas l'accès au bord de l'eau. La création d'espaces de repos, de contemplation, de baignade ou de débarcadère pour petites embarcations (canots, kayak, pédalo, etc.) inciterait les citoyens à s'approprier l'espace et à profiter de la nature que nous offre notre région. La présence de voies cyclables et piétonnières faciliterait l'accès vers ces lieux de repos et de refuge.

Des espaces ayant un potentiel de devenir des lieux de rassemblement pour des activités sociales, politiques et culturelles sont propices à une démarche citoyenne.

L'isolement social est une réalité présente dans la population de ce secteur. La création de réseaux de bon voisinage, d'échange et d'entraide, et par le fait même le développement du sentiment de sécurité contribuerait amplement à contrer cet isolement social. Créer des aménagements qui répondent aux besoins des gens permet d'organiser l'espace public pour

favoriser les déplacements à pied ou à vélo, et ainsi créer des opportunités de rencontre entre les citoyens.¹⁰

Plusieurs facteurs peuvent influencer le sentiment de sécurité d'une personne, qu'ils soient objectifs ou subjectifs¹¹ :

- Une signalisation adaptée et adéquate qui permet de savoir où on se trouve et où on va à l'aide de panneaux de signalisation ou de cartes;
- Une visibilité suffisante par un éclairage à échelle humaine et une végétation urbaine adaptée pour éviter les cachettes et augmenter le champ de vision;
- La présence de mobilier urbain permettant de se reposer et de socialiser;
- L'achalandage d'un lieu favorise une surveillance informelle permettant d'éviter l'isolement d'un passant et d'avoir accès à de l'aide au besoin :
 - Maximiser les ouvertures (balcons, portes, fenêtres)
 - Réaménager les lots vacants en espaces publics;
- L'entretien des lieux publics;
- L'intégration de mesures de modération de la circulation et d'espaces piétons/cyclistes suffisants et adaptés;
- Une diminution des entrées charretières en offrant des stationnements arrière communs à différents commerces.

Secteur de l'école

Considérant la possibilité de relocalisation de l'école Papillon-bleu lors du parachèvement de l'autoroute 20, le choix du nouveau site soulève quelques préoccupations. Comme le boulevard Harwood actuel est une barrière physique entre les quartiers résidentiels et l'école, les jeunes n'ont pas la possibilité de se déplacer de façon active et sécuritaire vers l'école. Dans le cas de relocalisation, il serait souhaitable d'en faire une réelle école de quartier et d'y aménager, par la même occasion, des mesures favorisant le déplacement actif sécuritaire. Le fait de marcher vers l'école permettrait aux jeunes de développer un sentiment d'appartenance au secteur, de favoriser le développement de son autonomie et contribuerait positivement à sa réussite scolaire.

Actuellement, le secteur de l'école et du parc Saint-Jean-Baptiste offre un regroupement de services communautaires et institutionnels très intéressants. Les organismes présents : La Maison des Jeunes, le Parrainage Civique, l'Aiguillage, Arc-en-Ciel, le Club Optimiste ainsi que le centre communautaire et le parc, qui représentent un lieu de rassemblement naturel qui aurait avantage à être mis en valeur. Augmenter la visibilité de ces services, créer des espaces communs attrayants et des infrastructures adaptées à leurs missions et à leurs clientèles contribueraient à en faire un milieu de vie convoité par les gens du secteur.

À RETENIR

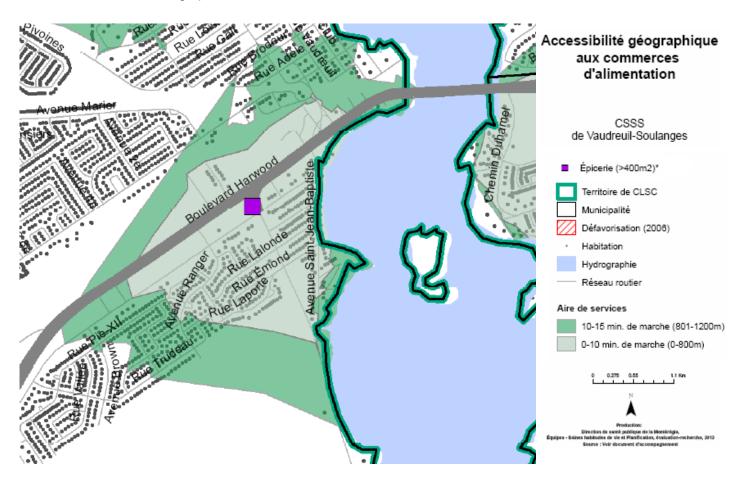
- La bande cyclable bidirectionnelle sur chaussée n'est PAS recommandée.
- Pour ce qui est des sentiers polyvalents (pistes multifonctionnelles) en secteur urbain, il est préférable d'aménager parallèlement le sentier piéton et la piste cyclable.
- Ce que nous recommandons : les voies unidirectionnelles.
- Créer des espaces végétalisés permettant la réduction des îlots de chaleur
- Favoriser les réseaux de bon voisinage, d'échange et d'entraide permettant le développement du sentiment de sécurité contribuant à contrer l'isolement social.
- Relocaliser l'école St-Jean-Baptiste à proximité des lieux de résidences pour favoriser le déplacement actif sécuritaire.

L'influence des pratiques d'aménagement et d'urbanisme sur l'alimentation

L'accès à des aliments sains, diversifiés et à bon prix pour bien manger

L'accès, la diversité, la qualité et la fraîcheur des produits alimentaires varient selon le type de commerce et de service. Un bon accès à des commerces offrant des aliments sains, diversifiés et à bon prix (ex : supermarchés) favorise la consommation de fruits et de légumes¹². Le coût et la disponibilité des produits alimentaires sont deux facteurs qui influencent la capacité des personnes à se procurer des aliments sains et en quantité suffisante. Chez les personnes et les familles plus défavorisées, ces facteurs augmentent le risque d'être confrontées à l'insécurité alimentaire.

L'épicerie présentée sur la cartographie ci-contre, datant de 2013, est le marché Viau. Comme l'épicerie IGA est sensiblement au même endroit, le changement n'aurait pas d'impact sur l'aire de service. La cartographie démontre l'absence de commerce d'alimentation dans le tronçon ouest du



boulevard Harwood. L'offre alimentaire saine et bon marché n'est actuellement pas disponible sur le boulevard Harwood. Considérant la réalité socio-économique des résidents du secteur, il serait souhaitable de créer des collaborations avec le milieu communautaire pour répondre au besoin.

Plusieurs moyens concrets peuvent être mis en place sur le boulevard Harwood pour favoriser l'accessibilité à des aliments sains.

Agriculture urbaine

Elle permet une appropriation (ou réappropriation) spatiale ainsi qu'une réduction des espaces béton et asphalte. C'est une composante clé dans la planification urbaine pour l'amélioration de notre cadre de vie. Elle permet aux personnes à faible revenu ou à mobilité réduite de se procurer

des aliments frais à proximité. ¹³ La création de jardins communautaires, collectifs et partagés offre une plus grande disponibilité et accessibilité physique et économique à des légumes frais en plus de contribuer à la création de réseaux d'échanges, de bon voisinage et d'entraide.

Voici d'autres exemples d'agriculture urbaine : aménagements comestibles, culture en bacs, jardins résidentiels ou scolaires, toits jardins, potager en façade, arboriculture fruitière.



Bacs hydroponiques appropriables et reproductibles. C'est un des "laboratoires" d'Alternatives, situé sur le campus de l'Université McGill
Source : Ville de Québec

Pour plus d'information, voir la fiche mise en annexe.

Marché de producteurs locaux

Ayant plusieurs avantages pour une communauté (cohésion sociale, économie locale, accessibilité à une alimentation saine), les marchés sont des lieux accueillants, chaleureux et conviviaux. L'ajout d'un marché de producteurs locaux saisonnier (ou préférablement à l'année) dans le tronçon ouest du boulevard Harwood viendrait rejoindre le quartier résidentiel au sud du boulevard ainsi qu'augmenter l'aire de service.

Pour plus d'information, voir la fiche mise en annexe.

L'offre alimentaire influence les comportements de consommation



L'offre alimentaire a considérablement changé au cours des dernières années, influençant les comportements de consommation. En effet, les enfants mangent plus souvent à l'extérieur de la maison et la profusion et l'accessibilité des restaurants rapides contribuent à l'augmentation de la consommation de « malbouffe » chez les jeunes. Bien souvent, les menus pour enfants sont majoritairement

composés de hamburger, de frites et de boissons sucrées à haute teneur calorique et riches en sodium¹⁴.

La facilité d'accès est l'une des principales raisons pour manger au restaurant rapide¹⁵. Il est donc rentable pour ces restaurants de se positionner à proximité de lieux stratégiques, tels que les hôpitaux, les entreprises, les zones commerciales et les écoles.

Dans le secteur de la revitalisation du boulevard Harwood, nous retrouvons plusieurs lieux de rassemblement d'enfants et de jeunes (Maison des Jeunes, école primaire, terrains de tennis, Club Optimiste) et d'infrastructures sportives (centres de conditionnement physique, parc Saint-Jean-Baptiste). Nous recommandons que ces lieux soient à l'abri de toutes formes de commercialisation d'aliments à haute teneur en gras saturés, en acides gras trans, en sucre libre ou en sel¹⁶.

La présence de restaurants rapides ou malbouffe peut :

- nuire aux efforts déployés par les écoles pour implanter une politique alimentaire limitant la malbouffe dans leur cafétéria et incitant les élèves à adopter de saines habitudes alimentaires:
- contribuer à donner une image positive et acceptée de la malbouffe;
- rendre la malbouffe accessible et à faibles coûts aux familles défavorisées de la région

Le zonage alimentaire

Il est possible d'utiliser des règlements d'urbanisme pour limiter l'implantation de restaurants rapides près des écoles. Le règlement de zonage permet de¹⁷:

- règlementer la distance minimale entre les commerces de restauration rapide et les autres fonctions institutionnelles ou résidentielles:
- encourager l'implantation ou la préservation de commerces offrant des aliments sains;
- règlementer le nombre de commerces de restauration rapides en établissant des quotas;
- règlementer la densité des commerces de restauration sur un territoire;
- limiter l'affichage de type alimentaire sur les panneaux publicitaires:
- faciliter l'établissement d'épiceries de proximité et de marchés publics;
- aménager des infrastructures sécuritaires (pistes cyclables et chemins piétonniers, facilitant l'accès aux commerces alimentaires de proximité.

[- 19 -]

Pour plus d'information, consulter le guide de l'ASPQ sur la zone école et l'alimentation : des pistes d'action pour le monde municipal au http://www.aspq.org/uploads/pdf/4e553374498cbguide-la-zone-ecole-et-l-alimentation.pdf



À RETENIR

- Pour faciliter l'accès à des aliments sains, diversifiés et à bon prix pour bien manger, il serait souhaitable de créer des collaborations avec le milieu communautaire pour répondre au besoin.
- Des exemples d'agriculture urbaine : jardins communautaires/collectifs/partagés, aménagements comestibles, culture en bacs, jardins résidentiels ou scolaires, toits jardins, potager en façade, arboriculture fruitière.
- L'ajout d'un marché de producteurs locaux saisonnier (ou préférablement à l'année) dans le tronçon ouest du boulevard Harwood viendrait rejoindre le quartier résidentiel au sud du boulevard ainsi gu'augmenter l'aire de service.
- Utiliser des règlements d'urbanisme pour limiter l'implantation de restaurants rapides près des écoles.

Conclusion

La revitalisation du boulevard Harwood s'avère un projet de grande envergure qui implique des considérations de nature environnementale, communautaire et humaine et des enjeux qui auront des impacts significatifs pour les générations futures.

Nous souhaitons que notre participation à cette réflexion collective s'inscrive dans le cadre d'une collaboration naturelle entre le CSSS de Vaudreuil-Soulanges et la Ville de Vaudreuil-Dorion. Le partenariat de la ville est d'une grande importance dans l'atteinte des objectifs de notre RLS, visant le bien-être global de notre population.

Une démarche d'EIS, en collaboration avec la DSPM, permettrait d'approfondir davantage cette réflexion. Aussi, nous vous en faisons fortement la recommandation.

Table des références

- ¹ Indicateurs de développement des communautés (IDC) PROFIL-COMMUNAUTÉS DE VAUDREUIL-DORION :http://extranet.santemonteregie.qc.ca/userfiles/file/sante-publique/surveillance-etat-sante/IDCcarte-RLSVS-CLSCVS-RMUN-RMUNSecteurVaudreuil.pdf
- ² Stansfeld, S.A., *Social Support and social cohesion*, in *Social Determinants of Health*, M. Marmot and R.G. Wilkinson, Editors. 2006, Oxford University Press: New York.
- ³ Institut national de santé publique, L'impact de l'environnement bâti sur l'activité physique, l'alimentation et le poids, mai 2010.
- ⁴ Vélo-Québec, *Aménagements en faveur des piétons et cyclistes*, Guide technique, 2009.
- ⁵ Vélo-Québec, *Aménagements en faveur des piétons et cyclistes*, Guide technique, 2009.
- ⁶ Direction de la santé publique de la Montérégie, « Formation : L'aménagement du territoire et les stratégies d'intervention pour créer des environnements favorables à la santé, bloc 1 », novembre 2012.
- ⁷ Fonds municipal vert, *Des collectivités en mouvement.*
- ⁸ Institut nationale de santé publique du Québec, Les aménagements cyclables : un cadre pour l'analyse intégrée des facteurs de sécurité, avril 2009.
- ⁹ Vélo-Québec, *Aménagements en faveur des piétons et cyclistes*, Guide technique, 2009.
- ¹⁰ Gehl Jan, *Pour des villes à échelle humaine.*
- ¹¹Direction de la santé publique de la Montérégie, « formation : L'aménagement du territoire et les stratégies d'intervention pour créer des environnements favorables à la santé, bloc 2 », novembre 2012.
- ¹²Bergeron, P. et S. Reyburn (2010). *L'impact de l'environnement bâti sur l'activité physique, l'alimentation et le poids*. Québec : Direction du développement des individus et des communautés Institut national de santé publique du Québec.
- ¹³Consultation publique sur l'agriculture urbaine, *L'agriculture urbaine, composante essentielle les collectivités viables*, Vivre en Ville, 2012.
- ¹⁴Ministère de la Santé et des Services Sociaux (2012). Pour une vision commune des environnements favorables la saine alimentation, une mode vie physiquement actif et à la prévention des problèmes reliés au poids. Document rédigé en collaboration avec Québec en Forme et l'Institut national de santé publique du Québec. Gouvernement du Québec.

- ¹⁵Rydell, S., Harnack, L., Oakes, J., Story, M., Jeffery, R., French, S. (2008). Why eat at fast-food restaurants: reported reasons among frequent consumers, *Journal of the American Dietetic Association*, 108 (12): 2066-70.
- ¹⁶Organisation mondiale de la Santé (2010). *Ensemble de recommandation sur la commercialisation des aliments et des boissons non alcoolisées destinés aux enfants.* Genève.
- ¹⁷Demers M, & Lapierre L. (2012). L'influence de l'environnement bâti sur les choix alimentaires des jeunes. *Faits saillants de la recherche* (N°7,), 7.



Quoi?

La municipalité ou un OBSL met à la disposition de citoyens ou de groupes de citoyens des parcelles de terre pour la culture maraîchère.

Jardins communautaires

Jardins où les citoyens jardinent individuellement sur des petites parcelles qui leur sont attribuées. Peuvent être gérés par le service des loisirs de la ville ou un OBSL.

Jardins collectifs

Potager cultivé par un groupe de personnes. S'adressent à des clientèles particulières (ex. : personnes sans abri ou en réinsertion sociale ou vivant l'insécurité alimentaire). La dimension collective permet de réaliser un travail d'animation, de formation et d'éducation auprès de ces clientèles. Les activités horticoles se font en groupe et les récoltes sont distribuées collectivement selon les modalités prévues par les participants. Peuvent être gérés par des organismes communautaires.

Pourquoi?

- Le jardinage communautaire et collectif est un outil de développement social et environnemental qui favorise :
 - des lieux de rencontre dans un quartier pour accroître la solidarité entre voisins;
 - l'embellissement par la création d'espaces verts en milieux urbains;
 - la réduction des îlots de chaleur;
 - · la diffusion d'une agriculture respectueuse de l'environnement;
 - le développement d'habiletés; certains participants pouvant se qualifier pour occuper un emploi par la suite dans des domaines connexes;
 - les occasions d'activité physique (pour les aînés...);
 - · l'accès en saison à des fruits et légumes frais à moindre coût;
 - la santé des communautés locales:
 - l'intégration et l'épanouissement des citoyens et familles socioéconomiquement défavorisés.
- Les personnes qui jardinent tendent à manger plus de fruits et de légumes.
- L'accès limité à des aliments sains comme des fruits et des légumes est un obstacle à une saine alimentation. Les personnes socioéconomiquement défavorisées pourraient bénéficier d'une participation à un jardin collectif pour avoir accès à des légumes frais à moindre coût.
- 46 % des adultes en Montérégie consomment moins de cinq portions de fruits et de légumes quotidiennement. La recommandation est de 7 à 10 portions /jour.
- En Montérégie, en 2007-2008, environ 4 % de la population de 12 ans et plus vivait dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave 1.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC), 2007-2008.

¹ Cet indicateur a été mesuré selon la définition de Santé Canada. La méthode statistique utilisée a toutefois pour effet de sous-estimer la prévalence d'insécurité alimentaire du ménage, on doit donc s'attendre à une proportion supérieure d'environ 1 à 2 %.

COMMENT? CE QUE CA IMPLIQUE POUR LA MUNICIPALITÉ...

- Pour mettre en place des jardins communautaires et collectifs, il faut élaborer et mettre en œuvre un programme de jardins communautaires visant :
 - l'acquisition d'espaces vacants destinés au développement des jardins;
 - la préservation et la protection des jardins;
 - la promotion du jardinage communautaire et collectif;
 - la réalisation d'actions éducatives et/ou de réinsertion sociale.

Responsables : services municipaux (ex. : service des loisirs et du développement social en collaboration avec la Direction des travaux publics et de l'urbanisme) ou OSBL.

Principales étapes

- Réaliser une étude de besoin par quartier;
- Réaliser un inventaire des terrains disponibles et le rendre disponible aux citoyens ou aux organismes communautaires;
- Recommander l'acquisition de terrains de préférence en milieu défavorisé;
- Soutenir la création de comité de jardin pour chacun des jardins communautaires;
- Soutenir le fonctionnement des jardins communautaires en prévoyant :
 - un animateur/organisateur qui coordonne le fonctionnement démocratique du jardin,
 - l'accès à un terrain non contaminé et non encombré,
 - l'accès aux instruments aratoires, à l'eau, à des bacs de compostage, à des poubelles,
 - la formation et les informations nécessaires.

Votre municipalité peut recourir au règlement de zonage (voir fiche levier) pour assurer la pérennité des jardins ou inscrire sa volonté de soutenir le développement des jardins communautaires et collectifs dans un plan ou une politique (ex. : plan d'urbanisme ou politique familiale).

EXEMPLES DE MUNICIPALITÉS QUI ONT APPLIQUÉ CETTE ACTION

- Longueuil: Parc régional, chemin du Lac. 450 646-7181 (266 potagers ou lopins de 36 m² chacun)
- Saint-Bruno-de-Montarville
- Saint-Hyacinthe
- Saint-Lambert : Parc l'Espérance, M. Denis Gélinas, 450 466-3889, poste 3301, (68 lopins)
- Saint-Hubert: 7700, rue Arlington, M. Clément Leclair, 450 676-2567 (72 parcelles de 10' X 20')
- Brossard: 3310, rue Bernard (45 parcelles), M^{me} Colette Léger-Roy, 450 656-6525 rue Aumont (40 lots), M^{me} Florence Lacasse, 450 676-8807
- · Villeray : presque toutes les écoles du quartier sont impliquées dans le jardin collectif
- Jardins du troisième âge: Jardin de la Maison Lizette-Gervais et Jardin des Habitations les Boulevards (partenaire: le CLSC Montréal-Nord) visent le loisir

Mise à jour : 18 mai 2011 - 2 - Direction de santé publique de la Montérégie

RESSOURCES DE SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

GUIDES ET OUTILS

- Ville de Gatineau. Cadre de référence pour l'aménagement et le soutien des jardins communautaires http://www.ville.gatineau.qc.ca/docs/environnement/jardins_communautaires_collectifs/cadre_reference.pdf
- Ville de Gatineau. Guide « pas à pas » Réaliser mes semis. http://www.ville.gatineau.qc.ca/docs/environnement/jardins_communautaires_collectifs/realiser_mes_semis.pdf
- Ville de Gatineau. Équipements pour les jardins communautaires. Les tables de pique-nique.
 http://www.gatineau.ca/docs/environnement/jardins_communautaires_collectifs/bacs_jardinage_adaptes.pdf
- Arrondissement de Ville-Marie, <u>Le cahier de gestion du programme des jardins communautaires</u>. http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/prt_vdm_fr/media/documents/Cahier_de_gestion.pdf
- Action Communiterre. Au cœur de notre quartier. Un guide pratique pour le démarrage et l'animation d'un jardin collectif. 2004. http://www.ecoumene.com/pdf/Guide_Jardin_collectif.pdf
- Alternatives. Guide pour réaliser son jardin alimentaire sur le toit. http://rooftopgardens.ca/files/GUIDE_web_Todd_26avr07.pdf

PERSONNES-RESSOURCES

- Agents de promotion des saines habitudes de vie du CSSS
- M™ Diane Gadbois, Direction de santé publique de la Montérégie, 450-928-6777, poste 3036
- Externes au réseau de santé publique
 - La Croisée de Longueuil

Mission: Promouvoir la prise en charge, la socialisation, l'intégration et développer le sentiment d'appartenance

Description : Jardin collectif, soutien aux familles et aux personnes, ressourcerie , sécurité alimentaire, loisirs et animations culturelles

Contact: Mme Carole Sirois, directrice générale, 1230, rue Green, Longueuil, J4K 4Z5, 450 677-8918

- D'autres organismes communautaires en Montérégie ont été financés par la DSP en 2010-11 pour des projets de jardinage communautaire ou collectif dans le cadre des projets en sécurité alimentaire.
 - Groupe « Alternatives »

Contact : M^{me} Gaëlle Janvier, chargée de projet en sécurité alimentaire

« Des jardins sur les toits »

3720, avenue du Parc, bureau 300, Montréal (Québec) H2X 2J1

514 982-6606, poste 2230

Assiste les groupes communautaires dans le développement de jardins

Mise à jour : 18 mai 2011 - 3 - Direction de santé publique de la Montérégie

RESSOURCES DE SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION (SUITE)

SOUTIEN FINANCIER

 Programme régional de subvention en sécurité alimentaire, via les Tables de concertation intersectorielles en sécurité alimentaire.

Exemple de projet financé: Les jardins communautaires des Générations de S.O.S. Dépannage Moisson Granby permettent aux personnes d'avoir un jardin à faible coût. En tout, quelques 117 jardins sont loués annuellement. Les fonds de la DSP permettent à S.O.S. de bénéficier d'une personne-ressource affectée aux jardins, ce qui assure un suivi continu, un encadrement plus efficace et le partage de connaissances.

Québec en Forme

Exemple de projet financé: Potagers pour petits jardiniers. Grâce à la participation de parents, de bénévoles et de professeurs, les enfants de Val d'Espoir et de Chandler ont eu l'opportunité de jardiner pendant toute une saison. Les jeunes ont participé à des ateliers où de nombreux apprentissages leur étaient offerts. Ils bénéficiaient ainsi d'un accompagnement éducatif autant à l'école qu'au camp de jour. Le projet a pu se poursuivre grâce à la collaboration de l'épicerie locale et de la pharmacie du village qui ont chacune contribué au financement du projet. Ces sommes ont permis d'organiser des visites guidées à l'épicerie où les jeunes apprennent à lire et à décoder les étiquettes nutritionnelles et à participer à des ateliers culinaires.

Pacte rural

Exemple de projet financé : *Cueillir ensemble* est un projet communautaire axé sur la réinsertion sociale de jeunes décrocheurs de la MRC de la Côte-de-Gaspé. Ce projet leur a permis de s'impliquer afin de sauvegarder la tradition agricole, par la création de jardins communautaires. Les jeunes ont cultivé des pommes de terre, des tomates, de la laitue, etc. Ils ont également planté des amélanchiers afin de transformer ce petit fruit à haute teneur en vitamine C. Au terme du projet, les jeunes ont acquis des compétences de base en culture, en séchage, en conservation, en utilisation et en préparation de produits biologiques. En plus de ces notions techniques, les participants ont acquis des compétences en gestion du temps, en organisation, en développement personnel, social et communautaire, ainsi qu'en vente et représentation.

FORMATION

- Action Communiterre offre une formation pré-saison pour les jardiniers, suivie d'une journée d'orientation (Jardinage 101):
 - 75 \$ pour les membres et 105 \$ pour les non-membres du Regroupement des jardins collectifs du Québec
 - animation@anctioncommuniterre.qc.ca
 - pour information ou inscription, M^{me} Julie Richard, 514 484-0223.

La Croisée de Longueuil

- M. Denis Rousseau, 1230, rue Green, Longueuil, 450 677-8918
- lacroisee@lacroiseedelongueuil.qc.ca

Mise à jour : 18 mai 2011 - 4 - Direction de santé publique de la Montérégie



Quoi?

Il s'agit de rassembler des producteurs dans un même lieu afin qu'ils vendent leurs produits alimentaires au public. De ce fait, le marché de producteurs (ou le marché public) constitue une extension des activités de production et de transformation à la ferme. Le marché public est considéré comme un service à la communauté.

Pourquoi?

AU PLAN DE LA SAINE ALIMENTATION

- . Améliore l'accès aux fruits et légumes, à des produits frais, nutritifs, de haute qualité et à coûts abordables.
- Le contact direct entre le consommateur et le producteur permet de répondre aux questions d'utilisation des produits offerts
- Favorise la dégustation et l'éducation du goût et la consommation des produits disponibles selon les saisons.

AU PLAN SOCIAL

 Offre des occasions d'interactions sociales, de création de nouvelles relations et de soutien mutuel. Surtout lorsque le marché est animé. Les consommateurs qui fréquentent les marchés de producteurs sont dix fois plus portés à avoir une conversation qu'au supermarché. Ce faisant, le marché public est considéré comme un service à la communauté.

AU PLAN ÉCONOMIQUE

- Soutient les petites entreprises agricoles et aide l'économie locale :
 - offre l'occasion de vendre des produits sans intermédiaire et de réaliser une marge de profit plus grande sur les produits;
 - encourage les citoyens à acheter des produits locaux.
- Attire des consommateurs qui achètent aux alentours du marché.
- L'achat local permet la recirculation des dollars dans la région, ce qui est bénéfique pour la santé économique de la communauté.
- Peut fournir un revenu supplémentaire aux jardiniers communautaires et de l'emploi pour les jeunes.
- Façon de préserver et de créer un marché pour les aliments traditionnels.
- Favorise la viabilité des fermes.

COMMENT? CE QUE ÇA IMPLIQUE POUR LA MUNICIPALITÉ...

- Disposer d'un terrain municipal vacant pouvant accueillir un marché permanent ou saisonnier (prévoir de l'espace pour l'expansion du marché) ainsi que des espaces de stationnement.
- Il est souhaitable de choisir un emplacement dans les quartiers où les personnes ont des revenus limités ou dans les quartiers peu pourvus en supermarchés.

COMMENT? CE QUE ÇA IMPLIQUE POUR LA MUNICIPALITÉ... (SUITE)

- Disposer d'un emplacement central et visible (à proximité de services et de commerces).
- Disposer d'un soutien logistique pour :
 - le contrôle de la circulation et la signalisation;
 - l'équipement (tentes, tables, chaises, poubelles);
 - l'eau, l'électricité et la collecte des ordures.
- Assurer la gestion du marché ou déléguer la gestion à un OSBL et soutenir celui-ci, le cas échéant.
- Impliquer la communauté dans les prises de décisions concernant l'emplacement et la gestion du marché.

ÉLÉMENTS DE BONNES PRATIQUES EN LIEN AVEC L'ACTION

- Disposer d'un emplacement central, visible et permanent (prévoir de l'espace pour l'expansion du marché et la proximité à des services et à des commerces). Planifier son développement dans la perspective d'en faire un service permanent.
- S'assurer que l'horaire, l'emplacement et la saison au cours de laquelle le marché est en opération répondent bien aux besoins des producteurs, des consommateurs et de la communauté locale1.
- Assurer une offre diversifiée d'aliments et une représentation diversifiée de producteurs.
- Établir des directives justes pour le fonctionnement du marché définissant :
 - la mission du marché;
 - les critères de sélection des vendeurs;
 - les critères de sélection des produits (incluant une définition de produit local et la quantité pouvant être vendue);
 - le plan de récolte;
 - les normes comportementales des vendeurs;
 - des informations concernant le fonctionnement du marché (saison d'opération, horaire, prix de la location des emplacements, assignation des emplacements, etc.);
 - les amendes pour cause de non-respect des directives;
 - le respect des règlements et exigences provinciaux ou municipaux.
- Un gestionnaire capable de ?
 - promouvoir le marché de façon créative auprès des consommateurs;
 - faire respecter les règles de fonctionnement avec le moins de conflits possibles;
 - représenter le marché auprès des instances locales et des groupes communautaires;
 - gérer le fonctionnement quotidien du marché;
 - d'agir en tant qu'arbitre en cas de conflits entre consommateurs et vendeurs;
 - travailler avec les partenaires;
 - d'assumer la gestion financière du marché;
 - comprendre les besoins des producteurs et des consommateurs et de trouver des solutions qui répondent aux uns et aux autres.

Mise à jour : 18 mai 2011 -2 - Direction de santé publique de la Montérégie

¹Farmers market Federation of New York. 10 principles of a successful farmers' market, http://www.nyfarmersmarket.com/pdf_files/marketprinciples.pdf

ÉLÉMENTS DE BONNES PRATIQUES EN LIEN AVEC L'ACTION (SUITE)

- · Une structure de gestion permettant l'expression des producteurs.
- Un plan de marketing identifiant clairement la clientèle visée et les moyens de l'atteindre.
- Un financement adéquat.
- L'implication de la communauté concernant :
 - l'emplacement et la gestion du marché;
 - la promotion du marché;
 - le soutien financier;
 - le soutien à des projets spéciaux;
 - l'auto-évaluation de la gestion du marché sur une base continue.
- Équilibrer l'offre à la demande (acheteurs réels).
- Créer un comité où sont représentés producteurs, vendeurs, citoyens.
- Rencontrer les citoyens et commerçants avoisinants pour développer un soutien communautaire au marché.
- Promouvoir le marché (bulletin spécial, journal local, guide touristique, logo, bannière, site Internet de la municipalité).
- Soutenir l'atmosphère sociale du marché : animation, musique, etc.

EXEMPLES DE MUNICIPALITÉS QUI ONT APPLIQUÉ CETTE ACTION

MUNICIPALITÉS:

MARCHÉ CHAMPÊTRE DE RIGAUD (DÉTAILS DE LA MISE EN OEUVRE)

À l'initiative du service d'urbanisme de la ville de Rigaud et grâce à la volonté politique des élus en poste, le marché champêtre de Rigaud a été créé. Les vendredis de 16 h à 21 h de mai à octobre, le carrefour des rues Saint-Jean-Baptiste et Saint-Viateur est fermé à la circulation automobile pour laisser place aux étals des producteurs agroalimentaires et transformateurs locaux.

La gestion a été déléguée à un consultant externe, spécialiste dans le domaine. La municipalité verse 50 000 \$ annuellement à la firme pour assurer le fonctionnement général, la gestion des inscriptions des producteurs, les communications avec les partenaires locaux, les bulletins mensuels, les commandites privées, etc. De plus, elle a le mandat de contrôler l'offre et la demande des produits afin de maintenir un équilibre, autant pour les producteurs que les consommateurs.

La municipalité, quant à elle, fournit les équipements nécessaires (tables, auvents, poubelles, etc.) et les employés municipaux pour la tenue du marché. De plus, le service d'urbanisme assure le suivi et protège la pérennité du marché en l'ayant incorporé dans les règlements généraux de la municipalité.

Au démarrage du projet, la ville a obtenu une subvention du Pacte rural. Dans la première année, elle a toutefois déboursé environ 35 000 \$ et investi plus de 200 heures pour la planification du projet.

La volonté des élus, l'incorporation à un règlement municipal, l'intérêt croissant de la population, la gestion dynamique et la communication efficace font du marché champêtre de Rigaud une réussite sur toute la ligne!

Coordonnées :

M. Richard Dubois, coordonnateur (consultant externe)

514 952-9857

coordonnateur@marchechampetrerigaud.com

M. Jimmy Poulin, urbaniste (responsable du dossier)

450-451-0869

jimmypoulin@ville.rigaud.qc.ca

Mise à jour : 18 mai 2011 -3 - Direction de santé publique de la Montérégie

EXEMPLES DE MUNICIPALITÉS QUI ONT APPLIQUÉ CETTE ACTION (SUITE)

MUNICIPALITÉS: (SUITE)

 CORPORATION DE GESTION DU MARCHÉ PUBLIC DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD M™ Annie Desforges Albert, conseillère à la vie communautaire 450 370-4770, poste 4397

LE MARCHÉ FERMIER DU COMTÉ DE HUNTINGDON

M. Sylvain Gascon, gérant 450 264-5463 450 370-6796 (cellulaire) 450 264-3962 (télécopieur) marchefermierhuntingdon@gmail.com

Marché public de Knowlton – Lac-Brome

M. Henri Laban, directeur général du comité 450 242-1029 hlaban2001@yahoo.com

M. Jean Bourais, directeur général de la municipalité de Knowlton 450-243-6113

MARCHÉ CENTRE DE ST-HYACINTHE

M^{me} Manon Robert, présidente 450 771-4331 450-250-6423 lespassionsdemanon@maskatel.net

MARCHÉ ST-JEAN-SUR-RICHELIEU

M. Roland Toupin, président 450 347-5721 M. Pierre Perron, trésorier 514 821-1148 (cellulaire) piperron@videotron.ca

MARCHÉ PUBLIC DE GRANBY ET RÉGION

M^{me} Anne-Marie Grondin, coordonnatrice (CLD Haute-Yamaska) (450) 777-1141 #235
M. Samuel Gosselin, conseiller (CLD Haute-Yamaska) (450) 777-1141 #2504
info@marchepublicgranby.ca

MARCHÉ DE LA STATION GOURMANDE DE FARNHAM

M^{me} Francine Lagueux 450 946-1136 450 946-1136 (télécopieur) chdecomfarnhaminfo@videotron.ca

Mise à jour : 18 mai 2011 - 4 - Direction de santé publique de la Montérégie

EXEMPLES DE MUNICIPALITÉS QUI ONT APPLIQUÉ CETTE ACTION (SUITE)

MUNICIPALITÉS: (SUITE)

MARCHÉ CHAMPÊTRE SAINT-BASILE-LE-GRAND

M^{me} Geneviève Desrosiers 450 723-3073 514 799-7120 (cellulaire)

genevieve.desrosiers@marchesaintbasile.com

MARCHÉ PUBLIC SAINT-CYPRIEN

M^{me} Sylviane Soulaine Couture, responsable 450 245-3658

ntrottier@st.cypriendenapierville.ca

MARCHÉ CHAMPÊTRE DU COTEAU-DU-LAC

M^{me} Diana C. Marquez 450 763-5822, poste 233 juliena@coteau-du-lac.com

MARCHÉ CHAMPÊTRE SAINTE-MARTINE

M^{me} Lyse Longpré 450-427-0390 marchechampetrestemartine.@gmail.com

MARCHÉ DES JARDINIERS DE LA PRAIRIE

Association des jardiniers du Québec 1200, chemin de St-Jean, La Prairie, J5R 2L7 514 387-8319 ajmq@ajmquebec.com

RESSOURCES

- Outils
 - Guide pour le démarrage, le développement et la consolidation d'un marché public. Association des marchés publics du Québec (AMPQ), 2009, 89 pages. [En ligne]. http://www.ampq.ca/pdf/quide_ampq_avril09.pdf.
- PERSONNES-RESSOURCES
 - L'association des centres locaux de développement (ACLDQ), <u>www.asldq.qc.ca</u> 418-524-0893

Permet d'avoir accès rapidement aux coordonnées des CLD du Québec.

- Le CLD de la MRC
 - Donne accès aux ressources techniques et financières localisées dans toutes les MRC du Québec.
 - Différents agents (de développement rural, d'économie sociale, bioalimentaire, touristique) sont disponibles pour soutenir les promoteurs dans l'élaboration de leur projet et dans la recherche de partenariats et de financement.

Mise à jour : 18 mai 2011

Direction de santé publique de la Montérégie

-5-